



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT DE ZONAGE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

« RÈGLEMENT PORTANT REFONTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST ET MODIFIANT DIVERSES AUTRES DISPOSITIONS DE CELUI-CI »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 24 février 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé : « Règlement portant refonte du règlement de zonage de la Ville de Montréal-Ouest et modifiant diverses autres dispositions de celui-ci ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 mars 2020 à 19h15 à l'Hôtel de Ville, situé au 50, avenue Westminster sud. Au cours de cette assemblée, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement a pour objets :
 - a) de refondre les dispositions du règlement n° 2010-002 et de ses amendements depuis 2010, suivant l'article 365.1 de la Loi sur les cités et villes ;
 - b) de modifier d'autres dispositions qui ne sont pas reprises dans la refonte, suivant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
4. Le projet contient, parmi les dispositions visées au paragraphe 3 (b), des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité (<https://montreal-west.ca/fr/>), ainsi qu'au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, situé au 50 avenue Westminster sud, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fait à Montréal-Ouest, ce 26 février 2020.

Claude Gilbert
Greffier